Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2647_TMH-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VIVIER SUR MER

L'an deux mil vingt-six à dix-huit heures, le 05 juin, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Le Vivier-sur-Mer en séance publique sous la présidence de Madame CERVEAU Carole, maire du Vivier sur Mer

Etaient Présents : BIHOUR Nathalie, BOUAISSIER Michel, BRIQUET Marie-Paule, BRIZARD Charlotte, CERVEAU Carole, CHEVALIER Denis, CHOQUET Laeticia, CORTEYN Merlin, DUPUY Armelle, EON Armelle, MOTTES Stéphane, POTILLION Christopher, VETTIER Arnaud

Pouvoir(s) : Anne COUPEZ donne pouvoir à Armelle EON

Absent(s) excusé(s) : ROHAUT Yannick, COUPEZ Anne

Secrétaire de séance :

Date de convocation :26/05/2026

Date d'affichage : 26/05/2026

Délibération n° 26/47 : Tarifs Marché Hebdomadaire 2026

Objet : Tarifs Marché alimentaire

Vu la délibération n°14/51 relative à l'augmentation des tarifs des droits de place au 05/08/14,
Vu l'arrêté de suppression de régie 21/36 en date du 07 juin 2021,

Sur proposition de Mme le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DECIDE des tarifs de droits de place comme suit pour la saison 2026 :

TARIFS A COMPTER DU 1ER JUILLET 2026

Emplacement sans électricité	1.20 € le mètre linéaire
Emplacement avec électricité	1.60 € le mètre linéaire

-DÉCIDE que tout mètre linéaire commencé sera dû en totalité.
-DÉCIDE que SEULE la période du 1er juin au 30 septembre de l'année civile sera facturée

Fait à Le Vivier-sur-Mer, le 05/06/2026
Pour faire valoir ce que de droit,
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, CERVEAU Carole,

Le secrétaire de séance, Armelle DUPUY,

MAIRIE DE LE VIVIER-SIMER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503618-20260605-2647_TMH-DE